

### Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2022

<u>Présidence</u> : M. Jean-Philippe Yerly, syndic

Citoyennes et citoyens présents : 7

<u>Auditeurs sans droit de vote</u> : Laurence Buchs, secrétaire communale

Daniella Pasquier, caissière communale

Il est 20h00, lorsqu'au nom du Conseil communal, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue aux citoyens présents et les remercie cordialement pour leur participation à cette assemblée du budget 2023.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi sur les communes, le Conseil communal a convoqué cette assemblée ordinaire par insertion dans la Feuille Officielle no 48 du 02 décembre 2022, par affichage au pilier public, par insertion sur le site internet de la commune <a href="https://www.echarlens.ch">www.echarlens.ch</a>, et par avis dans le tout-ménage du mois d'octobre 2022.

Quelques citoyens se sont excusés pour l'assemblée de ce soir et nous les en remercions, dont Mme Christiane Oberson, membre de la commission financière et Mme Emilie Amey, conseillère communale.

- M. Le Syndic, avant de continuer, demande à l'assemblée si toutes les personnes présentes sont bien légalement domiciliées dans la commune d'Echarlens conformément aux dispositions légales sur le contrôle des habitants.
- **M. le Syndic** procède à la nomination des scrutateurs, soit en commençant par la droite de la salle, Monsieur Vincent Morel pour la rangée 1 avec 19 sièges, Monsieur Jérôme Pugin pour la rangée 2 avec 6 sièges, Monsieur Jacques Pugin pour la rangée 3 avec 12 sièges, Monsieur Patrice Gremaud pour la rangée 4 avec 16 sièges et enfin Madame Catherine Vial pour la rangée 5 avec 12 sièges.
- **M.** le Syndic demande s'il y a une objection à cette nomination. Puisque ce n'est pas le cas, **M.** Le Syndic remercie ces personnes de participer activement à cette assemblée et leur demande d'informer la secrétaire, Mme Laurence Buchs du nombre de participants. Pour la rangée 1, le nombre de sièges est de 19, la rangée 2 comporte 6 sièges, la rangée 3 comporte 12 sièges, la rangée 4 comporte 16 sièges et pour finir la rangée 5 comporte 12 sièges. La majorité absolue est donc de 36 voix.

Il précise que l'assemblée vote à main levée, sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs, toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

M. le Syndic précise également que l'assemblée est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le Syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

**M. le Syndic** demande s'il y a des remarques par rapport au Tractanda proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu, à savoir :



### **TRACTANDA**

Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 02 juin 2022.
 (il ne sera pas lu, il pouvait être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, selon l'art. 13 RELC et sur le site internet de la commune)

# 2. Budget 2023

- 2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement
- 2.2. Présentation du budget d'investissement et financement
  - 2.2.1.Informatique
  - 2.2.2.Route du Ranto
  - 2.2.3. Route du Sapier
  - 2.2.4. Planification des projets de génie-civil
  - 2.2.5. Réfection marquage et signalisation-Rallonge
- 2.3. Rapport de la Commission financière
- 2.4. Approbation du budget 2023
- 3. Présentation de la planification financière 2023 2027
- 4. Prêt numéraire destiné à l'Association Rencontres des Jeunesses Gruériennes 2023
- 5. Extinction de l'éclairage public entre 23h00 et 05h00 sur la traversée du village
- 6. Election d'un nouveau membre à la commission financière
- 7. Informations du Conseil communal
- 8. Divers

**M. le Syndic** demande s'il y a des remarques quant à ce Tractanda et demande de bien vouloir l'approuver en levant la main.

Résultat du vote : Le Tractanda est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic propose de passer au point 1 de cette assemblée.



# 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 02 juin 2022

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document pouvait être consulté au préalable au bureau communal et sur le site de la commune.

M. le Syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler sur la teneur du document.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

### Résultat du vote : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**M.** le **Syndic** remercie Madame Laurence Buchs, secrétaire communale, pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

### 2. Budget 2023

En vertu de l'article 88 al 2, de la loi sur les communes, le projet de budget était disponible pour consultation au bureau communal.

# 2.1 Présentation générale du budget de résultats

- M. Le Syndic tient à préciser que l'ensemble du Conseil communal respecte la collégialité et se déclare solidaire des chiffres proposés et en accepte la responsabilité.
- **M. le Syndic** et les conseillers communaux, pour leurs dicastères respectifs, procèdent à la présentation du budget 2023. Les éléments du budgets 2023 sont projetés au beamer et mis à disposition dans la salle.
- M. le Syndic rappelle à l'assistance qu'elle a en tout temps la possibilité de demander des éclaircissements au fur et à mesure de la présentation du budget par les conseillers.
- M. Laurent Gremaud prend la parole pour préciser que le budget 2023 est désormais présenté selon le nouveau plan comptable MCH2 comme le budget 2022 ce qui permet de présenter les différences entre les deux budgets.
- M. Laurent Gremaud précise que désormais les imputations internes ne se trouvent plus dans le chapitre « finances et impôts » mais figurent dans les comptes respectifs et que la constitution de réserves libres n'est plus autorisée par la nouvelle norme comptable.
- M. le Syndic prend la parole pour présenter le compte « Administration générale ».

### 0 – Administration :

Le compte Administration a en charge CHF 456'063.85 pour des revenus de CHF 181'805.85.



M. Le Syndic précise qu'une légère augmentation des charges salariales est due à l'augmentation du personnel de l'administration.

Pas d'autres commentaires à faire.

**M.** le Syndic demande s'il y a des commentaires ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, **M.** Le Syndic passe la parole à **M.** François Robadey pour le compte suivant :

### Compte n° 29 – Immeubles administratifs

- M. François Robadey explique l'augmentation des charges de CHF 29'000.- par rapport au budget 2022 :
- + CHF 9'000.- pour Energie et combustible Croix-Verte, + CHF 13'000.- acquisition de meubles Croix-Verte
- + CHF 4'000.- entretien bâtiments et alpages, + CHF 4'000.- entretien matériel technique (sans Croix-Verte).
- M. François Robadey demande s'il y a des questions ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, M. Robadey passe la parole à M. Laurent Gremaud pour les comptes suivants.
- <u>1 Ordre public (Conseiller M. Laurent Gremaud) : en charge CHF 98'825.50 et en revenu CHF 43'923.80 :</u>

# Compte n°14 – Questions juridiques

Il comprend principalement le service des curatelles qui est une charge de transfert.

### Compte n°15 –Service du feu

Ce compte représente les pompiers de la Rive gauche.

#### Compte n°16 – Défense

Ce compte comprend le stand de tir, l'ORCOC ainsi que la protection civile.

- **M.** Laurent Gremaud explique que la différence de CHF 4'913.- vient principalement du compte 161 « défense militaire » en raison de la réfection des cibles du stand de tir. Une partie ayant déjà été imputée dans les comptes 2022. **M.** Laurent Gremaud explique qu'avec la nouvelle norme MCH2, il n'est plus permis de puiser dans les réserves.
- M. Laurent Gremaud demande s'il y a des questions ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, M. Gremaud passe la parole à M. Lucas Grandjean pour les comptes suivants.
- <u>2 Formation (Conseiller M. Lucas Grandjean): en charge CHF 1'315'063.20 et en revenu CHF 201'790.10:</u>

### Compte n°212 – Ecole primaire

M. Lucas Grandjean explique que la différence de CHF 57'563.10 vient de l'augmentation d'une classe dans le cercle scolaire ainsi que d'un changement à venir concernant les transports des enfants avec l'offre TPF. Les autres comptes sont des charges de transfert et n'apportent pas de commentaire supplémentaire.

#### Compte n°213 – Ecole du cercle d'orientation 9-10-11H

L'augmentation de CHF 16'545.- s'explique par l'augmentation du nombre de classes et des charges sociales qui en découlent.



# Compte n° 217 - Bâtiment scolaire

M. Lucas Grandjean explique que les classes d'Echarlens seront équipées de beamers et de matériel audio.

### Compte n°218 - AES

M. Lucas Grandjean explique que l'augmentation de CHF 12'983.50 est due à la hausse du nombre d'enfants inscrits, engendrant une augmentation des heures du personnel et donc des salaires.

M. Lucas Grandjean demande s'il y a des questions et/ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, Grandjean passe au compte suivant.

# 3 - Culte, Culture et Loisirs (Lucas Grandjean) : en charge CHF 76'085.95 pour un revenu de CHF 0.00 :

### Compte n° 32 - Culture

M. Lucas Grandjean explique que ce sont des charges de transfert et que cela n'amène pas de commentaire de sa part.

M. Lucas Grandjean passe la parole à M. François Robadey pour le compte suivant.

# Compte n°34 – Sport, Piscine, Centre sportif

M. François Robadey explique l'augmentation de CHF 8'935.10 par la participation AISG section sport et à la patinoire provisoire de Le Pâquier

M. François Robadey demande s'il y a des questions ou commentaires sur ce compte. Comme ce n'est pas le cas, M. François Robadey passe la parole à M. Lucas Grandjean qui remplace Mme Emilie Amey.

# <u>4 – Santé (Conseiller remplaçant Lucas Grandjean) : en charge CHF 396'704.- et des revenus de CHF 1'000.- :</u>

#### Compte n°4

M. Lucas Grandjean explique que l'augmentation de CHF 34'000.- se situe au niveau des soins et accompagnement (participation aux homes pour personnes âgées, participation subvention cantonale, soins spéciaux ainsi que la participation aide et soins à domicile).

# 5 - Prévoyance sociale : en charge CHF 410'408.85 et des revenus de CHF 1000.- :

# Compte n°5

M. Lucas Grandjean explique que l'augmentation de CHF 7'000.- est due à l'augmentation des postes participation aux institutions personnes handicapées/inadaptées et subventions crèches/garderie. L'augmentation des ces postes représente un montant de CHF 11'000.- en partie compensée par la diminution d'autres postes.

### Compte n° 545

M. Lucas Grandjean explique l'augmentation de CHF 7'000.- par l'augmentation des charges sociales et l'adaptation des grilles tarifaires.

M. Lucas Grandjean demande s'il y a des questions et comme ce n'est pas le cas, M. Grandjean passe la parole à M. François Robadey.

### 6 - Transport et Communications : en charge CHF 277'686.- et en revenu CHF 38'939.30 :



# Compte n° 615

- **M. François Robadey** annonce une diminution des charges pour les routes cantonales de CHF 5'753.40 par rapport à 2022 et divers amortissements pour CHF 84'000.-.Les transports publics sont des charges de transfert.
- M. François Robadey demande s'il y a des questions et comme ce n'est pas le cas, M. Robadey passe la parole à M. Pascal Mauron pour les comptes suivants.

# <u>7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire : en charge CHF 586'889.40 et en revenu CHF 536'409.55 :</u>

# Compte n° 71- Approvisionnement en eau en charge

M. Pascal Mauron explique que la grande diminution des charges en lien avec l'approvisionnement en eau est due à la dissolution de l'AMER, permettant ainsi l'achat d'eau à l'ACAPE.

De plus, le montant des charges en lien à l'entretien des canalisations a été diminué en fonction de la facturation des années précédentes.

# Compte n°72 - Eaux usées

- **M. Pascal Mauron** explique la différence entre les comptes 2022 et 2023 est due à l'augmentation des frais d'entretien des installations, notamment la reconstruction partielle du collecteur du Rio Blanc (CHF16'000.-) et fraisage du calcaire dans la conduite (CHF 16'000.-).
- M. Pascal Mauron demande à l'assemblée s'il y a des questions. M. Pascal Mauron passe la parole à M. François Robadey pour le compte suivant.

# Compte n° 73 – Gestion des déchets

- **M.** François Robadey explique que le compte est équilibré entre charges et revenus, le vieux papier et la ferraille étant repris à une valeur supérieure. Les charges diminuent de CHF 5'500.-.
- M. François Robadey demande s'il y a des questions et comme ce n'est pas le cas, passe la parole à M. Le Syndic pour le compte suivant.

# Compte n° 79 – Aménagement du territoire

M. Le Syndic annonce un montant en charge de CHF 51'821.45 et en revenus CHF 12'085.90. Ce compte n'amenant pas de commentaire particulier, M. Le Syndic demande s'il y a des questions et passe la parole à M. François Robadey pour les comptes suivants.

# 8 - Economie publique : en charge CHF 23'874.05 et en revenus CHF 6'826.- :

# Compte n° 81 - Agriculture

**M. François Robadey** explique l'augmentation des charges de CHF 4'758.35 par rapport à 2022 par la participation syndicat « Chemin du Motélon » (+ CHF 800.-), la participation au captage d'eau « Pie Rouge de Rue » (+ CHF1'200.-) et la participation au syndicat « Fin Don Hugon-Gros Haut Crêt » (+ CHF1'100.-).

### Compte n° 84 - Tourisme

**M. François Robadey** explique l'augmentation de CHF 1'936.- pour l'entretien de l'ASLG parce que la Commune d'Echarlens doit s'occuper du sentier qui occupe le territoire de la commune.



M. François Robadey demande s'il y a des questions et passe la parole à M. Laurent Gremaud pour les comptes suivants.

# 9 - Finances et impôts : en charge CHF 19'500.- pour un revenu de CHF 2'399'233.- :

Compte n°9100 - impôts communaux généraux

M. Laurent Gremaud annonce une diminution de revenu d'environ CHF40'000.- comparé au budget de 2022, provenant de départs de citoyens qui ne sont pas compensés par des arrivées.

### Compte n° 9101 – impôts communaux spéciaux

M. Laurent Gremaud explique que ce compte comporte principalement les gains sur les transactions immobilières. Les revenus ont été augmentés d'environ CHF 35'000.- par rapport aux années précédentes.

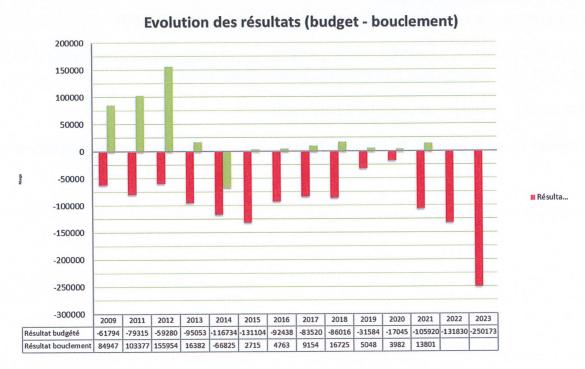
# Compte n°93 – Péréquation financière intercommunale

M. Laurent Gremaud explique que ce compte a une diminution de CHF 11'325.- en raison de l'augmentation de l'indice de potentiel fiscal qui a tendance à réduire les montants perçus. M. Gremaud indique que les montants de ce compte sont donnés par le Canton.

- M. Laurent Gremaud demande s'il y a des questions concernant ces comptes.
- M. Laurent Gremaud récapitule le budget de fonctionnement 2023.

Total des Charges Total des Revenus CHF 3'661'100.80 CHF 3'410'927.60

Le résultat du budget démontre un excédent de charges de fonctionnement de CHF 250'173.20.



M. Laurent Gremaud présente le graphique des résultats des budgets depuis 2009 qui sont de plus en plus déficitaires.



Pour le budget 2023, l'ensemble des charges de transfert représente un montant de CHF 2'334'446.- avec une augmentation de CHF 163'843.- en comparant avec 2022.

- M. Laurent Gremaud explique que pour réduire au maximum le déficit et compenser l'augmentation des charges de transfert, il a fallu revoir tous les montants du budget 2023.
- M. Laurent Gremaud demande s'il y a des questions concernant le budget de fonctionnement. Comme ce n'est pas le cas, M. Gremaud passe au point 2.2 du Tractanda.

# 2.2 Budget d'investissement :

# 2.2.1 Informatique

M. Laurent Gremaud explique, à l'Assemblée que le site de la commune est vieillissant et n'est plus à jour et qu'il devient indispensable d'en concevoir un nouveau. Pour ce faire, un investissement d'un montant de CHF 12'000,- est nécessaire.

De plus, le programme de comptabilité a besoin de mises à jour obligatoires en raison de la nouvelle norme MCH2 ainsi que le programme du contrôle des habitants, des prestations qui se chiffrent à CHF 23'000.-.

L'investissement sera financé par les fonds propres de la commune.

M. Laurent Gremaud demande à l'Assemblée, avant de passer la parole à la Commission financière s'il y a des questions relatives à cet investissement. Comme ce n'est pas le cas, M. Laurent Gremaud passe la parole à M. Pierre André Chevalley pour la commission financière.

#### Préavis de la commission financière :

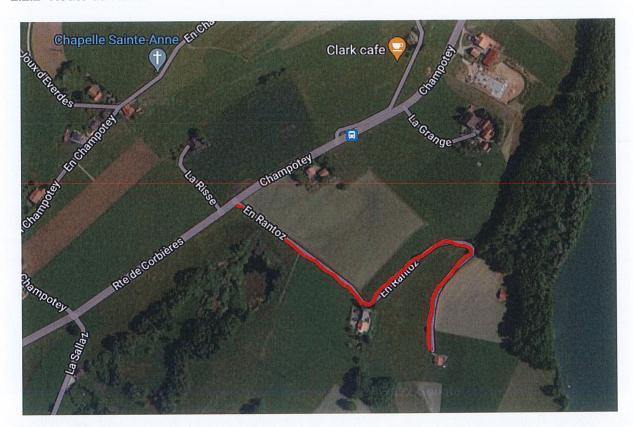
La commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 35'000.-.

**M.** Le Syndic demande à l'Assemblée que les personnes qui approuvent l'investissement de CHF 35'000.-pour les mises à jour ainsi que pour le nouveau site internet lèvent la main.

Résultat du vote : le budget est approuvé à l'unanimité.

M. Le Syndic passe la parole à M. François Robadey pour la présentation de l'investissement suivant.

#### 2.2.2 Route du Ranto



M. François Robadey explique que cet investissement suit le programme 2019/2024 de réfection du réseau des routes AF. Pour cet investissement, la commune obtient des subventions qui se montent à 57 % du montant entre le Canton et la Confédération.

L'investissement de CHF 260'000.- (montant total sans la participation du Canton et de la Confédération) est financé par des fonds propres.

M. Le Syndic demande, avant de passer la parole à la commission financière, s'il y a des questions. Avant de passer au vote, M. Le Syndic tient à remercier la commission financière pour son travail et la collaboration qui a toujours été excellente.

# Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 260'000.-

M. Le Syndic passe au vote et demande à l'Assemblée que les personnes qui approuvent l'investissement de CHF 260'000.- pour la réfection de la Route de Ranto lèvent la main.

Résultat du vote : Avis contraire 1, Abstention 1 L'investissement est accepté.

# 2.2.3 Route du Sapier



M. François Robadey annonce que le montant de l'investissement se monte à CHF 220'000.- qui sera financé par des fonds propres.

M. Le Syndic demande à l'Assemblée s'il y a des questions concernant cet investissement. Comme ce n'est pas le cas, M. Le Syndic passe la parole à la commission financière.

#### Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 220'000.-.

Résultat du vote : Avis contraire 2, Abstention 1 L'investissement est accepté.

- M. Jérôme Pugin pose une question concernant les routes et demande si la réfection de la route entre la laiterie et le Docteur Cattin (route de Montilier/route de Champotey), qui est abîmée, est prévue.
- M. François Robadey répond que la réfection de cette route est prévue dans le prochain projet.

# 2.2.4 Planification des projets de génie-civil

- **M. François Robadey** présente l'investissement de CHF 30'000.- financé par des fonds propres. Cet investissement permettra de prévoir et d'étudier les investissements pour 2024 via des études, sondages, contrôles de canalisation.
- M. Jacques Pugin prend la parole pour demander si la route en Champotey fait partie des routes AF.
- M. Le Syndic explique que pour toucher les subventions AF, il faut que les routes desservent les routes agricoles. M. Le Syndic annonce avoir eu une réunion avec le Conseil d'Etat pour réfléchir à la possibilité

qu'Echarlens rejoigne l'agglomération de Bulle ce qui permettrait de toucher des subventions fédérales pour les routes. La question des arrêts de bus a été soulevée en raison de la nouvelle législation par rapport aux personnes à mobilité réduite obligeant à surélever les quais des arrêts de bus. Au niveau de l'arrêt de bus près du restaurant, ces travaux posent problèmes et c'est pour cela que pour l'instant la réfection des routes du village est en attente.

- M. Jacques Pugin se pose la question concernant la route de Champotey qui est, selon lui, plus utilisée comme route agricole.
- M. Le Syndic répond que cette route dessert beaucoup d'habitations non rurales et ne rentre pas dans le cadre des routes AF (comme la route de Fontanoux qui est une route de transit). C'est le service de l'agriculture qui détermine si la route est une route AF ou pas.

#### Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 30'000.-.

Résultat du vote : l'investissement est accepté à l'unanimité.

**M. Le Syndic** passe la parole à **M. François Robadey** pour l'investissement d'une rallonge de CHF 15'000.-concernant la réfection marquage et signalisation.

### 2.2.5 Réfection marquage et signalisation - Rallonge

**M.** François Robadey explique que pour terminer les marquages et la signalisation, un montant supplémentaire de CHF 15'000.- est nécessaire. Ces travaux concernent la signalisation du parking de la Paroisse, les places de parcs devant l'école vont être enlevées et des « Cédez le passage » (Clos de la cure et en Bocherens), ainsi que divers travaux demandés par le Service des ponts et chaussées.

Mme Marie Thérèse Ruffieux demande si les marquages devant l'école vont supprimer les places de parcs de l'école. M. François Robadey répond qu'effectivement les places de parcs vont être supprimées pour libérer de la place pour les bus. M. Maurice Ruffieux demande ce que va faire la commune pour empêcher les personnes de se parquer sur les places privées. M. François Robadey répond que la commune ne gère pas le domaine privé et la Commune va signaler correctement le parking de l'église et une information sera donnée à la population.

Remerciements de **M. Bernard Pugin** pour la signalisation et l'interdiction de stationner sur la place en bas du restaurant.

Mme Coralie Gloanec pose la question concernant le marquage s'il est prévu un marquage pour le covoiturage sur le parking communal. M. François Robadey répond que ce n'est pas prévu, le parking est utilisé également pour/par la Laiterie. La commune aimerait que le parking de la Paroisse soit utilisé pour le covoiturage.

Mme Martine Seydoux interpelle le conseil concernant le marquage de la route à Fontanoux

M. Le Syndic répond que les travaux sont en cours, le « Cédez le passage » doit être enlevé. Il explique que toutes les routes qui ont la même équivalence, c'est la priorité de droite qui fait foi ou alors il faut déclasser la route.

M. Olivier Gapany se pose la question concernant la pertinence de l'équivalence de ces routes à Fontanoux.
M. Le Syndic répond que le Service des ponts et chaussées s'est renseigné et les routes sont équivalentes.

Mme Seydoux demande si « bordiers autorisés » va tomber mais M. Le Syndic répond par la négative.

- M. François Robadey prend la parole pour signaler que le Conseil va reprendre le dossier pour étudier le cas.
- M. Olivier Gapany, répond que selon lui il y a une erreur au niveau de la qualification des routes à Fontanoux et qu'il veut éviter un accident dans le carrefour d'habitation.
- M. Le Syndic explique que le panneau « Cédez le passage » doit être enlevé et en cas d'accident c'est la priorité de droite qui fera foi.

Mme Patricia Philipona pose la question concernant le quartier Montmelley (vers Fontanoux) et la priorité de droite, les automobilistes doivent s'arrêter au niveau du garage de M. Petrovic, et tout le monde est arrêté

M. Le Syndic répond qu'effectivement c'est la priorité de droite qui est applicable.

La Commune doit mettre aux normes la signalisation du village et en cas d'accident, si ce n'est pas fait, la Commune peut être responsable.

# Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement l'investissement de CHF 15'000.-.

Résultat du vote : Avis contraire 1, abstention 2 L'investissement est accepté.

M. Le Syndic récapitule tous les investissements

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	265 000,00		384 000,00	
02	Services généraux	265 000,00		384 000,00	
022	Services généraux, autres	35 000,00			
0220	Services généraux, autres	35 000,00			
0220.5200.00	Informatique	35 000,00			
029	Immeubles administratifs (PA)	230 000,00		384 000,00	
0290	Immeubles (PA)	230 000,00		384 000,00	
)290.5040.00	Toiture du restaurant La Croix-Verte	230 000,00		320 000,00	
)290.5040.02	Terrasse du restaurant			64 000,00	
ì	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	1 249 874,50		907 112,40	
61	Circulation routière	1 249 874,50		907 112,40	
315	Routes communales	1 249 874,50		907 112,40	
150	Routes communales	1 249 874,50		907 112,40	
150.5010.00	Parking de la paroisse	12 115,00		17 500,00	
150.5010.01	Réfection marquage et signalisation - rallonge	15 000,00		28 209,70	
3150.5010.04	Réfection de la route sur les Fourches	47 745,90		50 000,00	
150.5010.05	Route des Chesaux - Phase 1	293 544,10		299 814,65	
150.5010.06	Route des Chesaux - Phase 2	183 222,25		188 500,00	
150.5010.07	Route du Pra Barzin	141 771,85		272 500,00	
150.5010.08	Chemin Pra Tillon (est)	46 475,40		47 500	,00
150.5010.09	Route du Ranto	260 000	,00		
	Route du Sapier	220 000	,00		
	Planifications des projets de génie civil	30 000,00			
150.5090.01	Trottoir + arrêt de bus "Route de Corbières - crédit d'étude			3 088	,05

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT				
7	DU TERRITOIRE	68 125,	,50	223 955,15	
71	Approvisionnement en eau	23 125,50		23 125,30	
710	Approvisionnement en eau	23 125,50		23 125,30	
7100	Approvisionnement en eau (communal)	23 125,50		23 125,30	
7100.5290.0	00 PIEP et réglement communal	23 125,	,50	23 125,30	
72	Traitement des eaux usées	45 000,	,00	185 332,00	
720	Traitement des eaux usées	45 000,	,00	185 332,00	
7200	Traitement des eaux usées (communal)	45 000	,00	185 332,00	
7200.5032.0	2 Travaux PGEE - suite	45 000	,00	45 000,00	
7200.5032.0	6 Réfection conduite d'épuration Montmelley			140 332,00	
79	Aménagement du territoire			15 497,85	
790	Aménagement du territoire			15 497,85	
7900	Aménagement du territoire			15 497,85	
7900.5290.01	01 Révision du PAL - 4ème rallonge			15 497,85	
	Résultat		1 583 000	0,00	1 515 067,5
	Nouveaux investissements	560 000	,00		

**M. François Robadey** prend la parole et fait un retour concernant les anciens investissements : sur les Fourches, les travaux ont été réalisés ; Route des Chesaux (phase 1 et 2) les travaux sont en voie d'être réalisés ; Pra Barzin et Pra Tillon, les travaux sont réalisés. Il remercie la population pour la patience et pour les dérangements occasionnés aux agriculteurs.

M. Le Syndic donne la parole à la Commission financière, M. Pierre-André Chevalley, pour la lecture de son rapport.

# 2.3 Rapport de la commission financière

« La Commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le 21 novembre 2022 afin d'examiner la situation financière de la commune et préparer le budget pour 2023. Ce dernier vous est présenté ce soir en Assemblée communale.

Le budget 2023 est présenté selon MCH2 (modèle comptable harmonisé 2).

Cependant, la situation présentée il y a 12 mois n'a pas fondamentalement changé. La marge nette d'autofinancement demeure faible et ne permet que les investissements essentiels. Le Conseil communal a effectué une pondération des intérêts et seuls ceux qui sont indispensables vous sont présentés ce soir pour un montant de CHF 560'000.- sans tenir compte des subventions à recevoir, les autres postes étant des crédits reportés.

Le budget 2023 de notre commune présente un déficit de CHF 250'173.20 ceci pour un total de charges de CHF 3'661'100.80 et des recettes de CHF 3'410'927.60.

La forte hausse des dépenses liées, l'enseignement et la formation, la santé, ainsi que les autres charges présentent des augmentations par rapport à 2022.

Pour les années futures, avec la contribution de 4 EMS, du centre sportif et bientôt un 4ème CO, nos charges ne vont qu'augmenter. Une hausse d'impôts sera inévitable à moyen terme.

Les discussions entre le Conseil communal et la Commission financière ont été constructives et ouvertes. Nous tenons à remercier l'ensemble du Conseil communal pour son engagement à gérer au mieux le ménage communal.

Nous recommandons donc à l'Assemblée d'accepter ce budget de fonctionnement. »

- M. Le Syndic demande s'il y a des questions.
- M. Nicolas Savoy a une remarque concernant l'agglomération qui veut de plus en plus de croissance mais parallèlement on parle d'augmenter les impôts en raison des charges liées.

- **M.** Le Syndic partage cet avis, mais il est discuté de mettre une péréquation financière en place. Les villages comme Echarlens ont dû abandonner leurs zones artisanales alors que Bulle vend de terrain pour plusieurs millions. Des interventions ont été faites au niveau de l'ARG pour mettre en place une péréquation financière par rapport à ces ventes de terrain et pour que les petites communes en bénéficient.
- **M. Nicolas Savoy** se pose la question de la nécessité de financer la réfection de la route de Ranto pour un seul agriculteur. **M. Le Syndic** répond que cette route est en très mauvais état et rajoute qu'un pack avait été fait avec le service de l'agriculture, englobant l'ensemble des routes AF de la commune avec un échelonnement sur 5 ans. Les subventions risquent de ne pas être les mêmes dans plusieurs années.

# 2.4 Approbation du budget

M. Le Syndic procède à l'approbation du budget de fonctionnement et d'investissement.

Résultat du vote : Les budgets sont votés à l'unanimité.

M. Le Syndic passe la parole à M. Laurent Gremaud pour le point suivant.

### 3. Présentation de la planification financière

**M.** Laurent Gremaud explique que selon l'article 86d de la Loi sur les communes, le Conseil communal établit un plan financier sur cinq ans et est mis à jour au moins une fois par année. Ce plan financier est soumis à la commission financière.

Le Conseil communal adopte cette planification financière comme outil de gestion. L'assemblée communale est informée du plan financier et de ses mises à jour.

La première étape d'une planification réside dans l'élaboration d'un catalogue des investissements que la commune pourrait être amenée à réaliser à un horizon de cinq ans. Cette liste n'est pas un engagement pris par la commune, cependant elle aide à en calculer les incidences financières, que ce soit en terme de charges et produits d'intérêts, en charges d'entretien et en charges d'amortissements.

**M.** Laurent Gremaud explique que la planification de la commune a fait ressortir un total net d'investissement d'environ CHF 1.4 millions d'ici 2027, comprenant notamment :

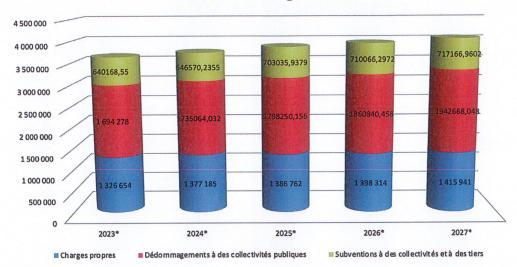
- Les investissements qui vous ont été présentés ce soir.
- La réfection de certaines routes AF.
- Le remplacement du chauffage du restaurant, ainsi que celui de l'école.
- La place de parc du restaurant.

Pour la seconde étape, l'idée est de planifier les charges et les produits des 5 prochaines années (2023 à 2027) en fonction des éléments en possession, en particulier :

- Le taux d'évolution des recettes fiscales.
- Le taux d'évolution des dépenses régionales et cantonales (charges liées)
- Les modifications particulières de charges et de recettes que l'on peut évaluer à ce jour.

M. Laurent Gremaud explique que le constat de ces dernières années est que le résultat au bouclement est très dépendant d'éléments peu maîtrisables comprenant notamment les recettes liées à l'immobilier (droit de mutation et impôt sur les gains immobiliers).

### **Evolution des charges - en CHF**



Cette planification financière donne une indication de ce qui pourrait se passer dans les années prochaines.

Pour **M. Laurent Gremaud**, Il y a d'énormes chantiers qui vont péjorer les finances de la commune. Le Centre sportif, par exemple, a été pris en compte à partir de 2025 quand bien même la date de réception de la première facture n'est pas connue. D'après les prévisions remises, ce centre devrait coûter à la commune environ CHF 50'000.- par année. De plus, le RSSG va aussi alourdir le budget à partir de 2024 en ayant des charges qui augmenteront d'année en année. Le montant de départ sera d'environ CHF 20'000.- d'après les données actuelles du canton.

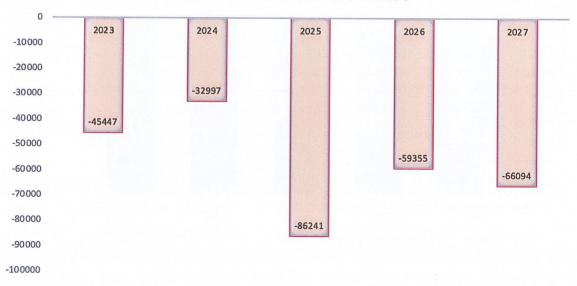
La planification financière dépend aussi des charges de transfert qui sont cantonales ou régionales. Les charges de transfert sont, en général, réparties en fonction de la population légale du village ainsi que de l'IPF (indice de potentiel fiscal). L'IPF est calculé en fonction de plusieurs critères. Par conséquent, si la population d'Echarlens augmente ainsi que l'IPF, les charges de transfert devraient en toute logique aussi augmenter. Cela dépendra de l'évolution de l'indice des autres communes. **M. Laurent Gremaud** explique que le cosntat est que l'indice de potentiel fiscal d'Echarlens a tendance à monter ayant pour conséquence une diminution des revenus de la péréquation financière et une augmentation des charges de transfert.

Pour Laurent Gremaud, une chose est sûre, dans un futur très proche les charges de la commune vont continuer à augmenter.

L'évolution de la marge nette d'auto-financement :

- MNA = capacité de la commune à générer des liquidités afin de financer ses investissements.
- La population va augmenter légèrement puis stagner. Comme répété maintes fois, les rentrées fiscales dues à l'immobilier devraient fortement diminuer et la commune devra faire face à des charges supplémentaires comme expliqué auparavant, qui vont détériorer la MNA d'Echarlens. De plus, les charges supplémentaires devraient croître plus vite que les revenus.

# **EVOLUTION DE LA MNA**



Cette planification met en avant le fait que la situation financière de la commune commence à se péjorer.

En 2022. la marge d'auto-financement était d'environ CHF 33'000.- et celle de 2023 est négative à CHF - 45'000.-. La principale différence vient de l'augmentation des charges de transfert qui est d'environ CHF 164'000.- par rapport à 2022.

- M. Laurent Gremaud indique que si des projets immobiliers ne se font pas d'ici peu dans la commune, comme celui prévu à côté de la chapelle St-Garin, il ne sera alors pas possible d'effectuer tous les investissements prévus dans la planification financière. Dans les années à venir, des questions sur nos investissements futurs ou sur des revenus supplémentaires seront à prévoir.
- M. Laurent Gremaud conclut par le fait qu'Echarlens n'est pas la seule à se poser des questions. Les autres communes ont aussi les charges qui vont augmenter drastiquement. Toutes les communes auront également des soucis pour générer des liquidités.
- M. Le Syndic propose de passer au vote et demande à l'Assemblée que les personnes approuvant la planification lèvent la main.

### Avis contraire:0

Abstention:1

Résultat du vote : La planification financière est approuvée à la majorité.

M. Le Syndic passe au point suivant.

# 4. Prêt numéraire destiné à l'Association Rencontre des Jeunesses Gruériennes 2023

**M.** Le Syndic rappelle que la Jeunesse d'Echarlens organisera les Rencontres des Jeunesses Gruériennes en 2023. Un Comité d'organisation a été mis en place. Pour faciliter le départ des travaux à entreprendre, la société de Jeunesse demande à la Commune l'obtention d'un prêt de CHF 80'000.-.

- M. Le Syndic explique le mode de remboursement : La Commune exige le remboursement de CHF 50'000.- avant les jeux et CHF 30'000.- après.
- M. Le Syndic propose de passer au vote à main levée et demande à l'Assemblée que les personnes qui approuvent le prêt numéraire de CHF 80'000.- à l'association Rencontre des jeunesses gruériennes lèvent la main.

### **Abstention 1**

Contre 0

Résultat du vote : Le prêt numéraire est accepté à la majorité.

La Commission financière approuve le prêt numéraire.

- **M.** Le Syndic en profite pour encourager les citoyennes et les citoyens d'Echarlens à s'investir pour aider la Jeunesse à l'organisation et pendant les rencontres.
- 5. Extinction de l'éclairage public entre 23h00 05h00 sur la traversée du village
- **M. François Robadey** prend la parole pour ce point et débute en rappelant que ce point avait été soulevé lors de l'Assemblée du mois de juin 2022. Il rappelle qu'Echarlens est l'une des 1ères communes de la Gruyère à avoir supprimé l'éclairage public la nuit dans les zones périphériques, mais il reste la traversée du village (les passages piétons doivent rester allumés pour des raisons de sécurité). Une étude a été réalisée et une proposition faite par GESA (de 23h00 à 5h30). Le montant de l'offre se monte à CHF 1'694.- pour l'extinction de l'éclairage public sur la traversée du village. **M. François Robadey** précise que l'économie serait de CHF1'200.-/chaque année.
- M. Nicolas Savoy demande si la somme de CHF 1694.- est pour chaque année ?
- **M. François Robadey** répond par la négative, cette somme est pour la programmation et qu'elle n'est imputable qu'une fois.
- M. François Robadey explique que cette question est posée à l'Assemblée communale dans un souci de transparence.
- M. Martial Pugin demande si sur les Hameaux l'éclairage est éteint?
- M. Le Syndic répond que l'éclairage est bien éteint dans cette zone. M. François Robadey précise que l'éclairage est éteint entre 23h00 et 05h30 la semaine et de 02h30 à 06h30 le week-end.

Mme Catherine Firuz demande si l'extinction comprend également l'éclairage autour du restaurant.

M. François Robadey répond par l'affirmative.

Mme Marie Thérèse Ruffieux prend la parole pour dire qu'il est demandé à tout le monde de faire des économies d'énergie et si cela permet de faire des économies, c'est un bon argument.

- **M. Jacques Pugin** demande s'il serait possible d'uniformiser les horaires d'extinction.
- **M.** François Robadey répond que le vote de cette Assemblée porte sur l'extension de l'extinction de l'éclairage à la traversée du village et les horaires seront à réfléchir dans un second temps.

- **M. Nicolas Savoy** prend la parole pour dire que selon lui c'est un bon investissement, il ajoute qu'à l'Assemblée du printemps un investissement a été voté pour mettre un éclairage au parking de la Paroisse et ce montant aurait été plus judicieux pour produire de l'électricité plutôt que de la consommer. Il pose la question au vu des travaux de la toiture de la Croix-verte si des panneaux solaires ont été prévus.
- **M.** Le Syndic répond par rapport à la toiture : la Commune n'installe pas de suite des panneaux solaires car des discussions sont en cours par rapport au changement des chauffages de l'école et du restaurant. D'après la législation cantonale, la Commune doit avoir des chauffages « durables ». La discussion reviendra après le choix des chaudières mais la toiture est prévue pour que des panneaux puissent être mis à posteriori.

Mme Nathalie Mauron prend la parole concernant l'éclairage autour du restaurant. Pour Mme Mauron il faudrait mettre des détecteurs autour du restaurant.

- M. Le Syndic répète que c'est un vote de principe et les horaires sont à discuter après.
- **M.** Le Syndic pose la question à l'Assemblée et demande aux personnes qui approuvent l'extinction de l'éclairage public sur la traversée du village de lever la main.

Contre 7

Abstention 4

Résultat du vote : L'extinction est approuvée à la majorité.

- **M. François Robadey** prend la parole : le Conseil a pris note du vote et a bien a bien compris qu'une réflexion est à avoir par rapport aux horaires de cette extinction.
- **M. Nicolas Savoy** demande s'il serait possible de rallonger la durée de l'extinction avant 23 h et après 05h30 et demande s'il y aurait des économies supplémentaires.
- **M. François Robadey** répond qu'il est impossible de contenter tout le monde avec les horaires d'extinction et répète qu'une réflexion est à avoir.
- M. Pierre-André Chevalley propose de caler les horaires de l'extinction à celui des bus.
- **M.** Le Syndic prend la parole et propose d'éventuellement faire un retour concernant les horaires lors de la prochaine assemblée.
- 6. Election d'un nouveau membre à la commission financière
- M. Laurent Gremaud prend la parole et propose la nomination de M. André Vial à la suite du départ de M. Ducrot. M. Laurent Gremaud présente brièvement M. Vial, citoyen d'Echarlens depuis 2009, membre de la commission financière de la Paroisse. M. Vial travaille en tant que Directeur adjoint de l'institut de Grangeneuve. Pour le Conseil communal, M. Vial est la personne idéale pour ce poste.
- M. Le Syndic propose de passer au vote et demande à l'Assemblée que les personnes qui acceptent la nomination de M Vial comme nouveau membre de la commission financière lèvent la main.

Contre 0

Abstention 0

Résultat du vote : M. André Vial est élu à la commission financière à l'unanimité.

M. Le Syndic félicite M. Vial pour son élection.

#### 7. Informations du Conseil communal

M. Le Syndic prend la parole pour les diverses informations du Conseil communal.

Dans un premier temps, **M. Le Syndic** parle du déneigement de la commune. Il rappelle que la tâche est difficile pour les employés communaux. Entre le froid et les usagers de la route, ils doivent exécuter les travaux de déneigement. Dans les zones habitées, la tâche devient de plus en plus compliquée pour trouver un endroit où pousser la neige, c'est pourquoi **M. Le Syndic** demande à la population de ne rien entreposer à moins de 2 mètres de la route. Concernant le salage, **M. Le Syndic** répète que l'hiver reste l'hiver, de plus le sel n'est pas anodin pour la nature et la Commune tente de l'utiliser au mieux sachant que selon les conditions météorologiques le sel est inefficace. **M. Le Syndic** demande à la population d'être tolérante.

Concernant la fermeture de l'administration communale, le bureau sera fermé du 23 décembre au 8 janvier 2023.

**M.** Le Syndic rappelle que l'application iGruyère permet à la population d'être informée sur des sujets liés à la Commune (travaux, coupure d'eau...).

Pour conclure, **M. Le Syndic** explique concernant les permis de construire que le site internet de la commune donne des directives concernant les demandes de mise à l'enquête et que la Commune est à disposition pour les enquêtes restreintes FRIAC mais cela engendrera des frais. M. Le Syndic remercie vivement **Mme Mireille Romanens** pour son travail.

M. Le Syndic, avant de donner la parole aux citoyens pour les divers, rappelle que le Conseil accueille les informations et les propositions avec plaisir.

### 8. Divers

M. Le Syndic donne la parole aux citoyennes et citoyens

Mme Catherine Firuz prend la parole concernant l'intégration d'Echarlens au Grand Bulle. Concernant le prix du billet de bus. Actuellement, le tarif Echarlens-Bulle est de CHF 6.20 (aller simple) et depuis Riaz le tarif est de CHF 2.90. Mme Firuz aimerait que la Commune se défende pour obtenir des tarifs attractifs pour l'utilisation du bus.

- M. Le Syndic remercie Mme Firuz pour la remarque pertinente. La tarification des TPF s'applique par zone. La remarque est à étudier et lors des discussions pour intégrer MOBUL, cette remarque sera faite.
- **M.** Maurice Ruffieux prend la parole concernant l'application iGruyère, il s'étonne que l'Assemblée communale n'ait pas été notée. **Mme Laurence Buchs** prend note et pensera à mettre pour la prochaine assemblée la date dans iGruyère.
- M. Maurice Ruffieux avait demandé lors de la dernière assemblée de faire un comptage des véhicules qui traversent le village et demande s'il y a des résultats.
- M. Le Syndic répond que le comptage et le mesure de la vitesse des véhicules ont été faits et les résultats sont disponibles sur le site de la commune.

- M. Jean-Paul Pugin prend la parole concernant l'augmentation forte du trafic en Fontanoux en raison des travaux à Morlon. Il signale que les côtés de la route sont en train de se défoncer et se demande si les fondations de la route vont résister. M. Pugin demande s'il y aurait moyen de réduire la vitesse dans cette zone.
- M. Le Syndic répond que la commune est consciente du problème de cette route. Le règlement de ce problème est difficile car c'est une route inter-communale. Concernant les dégâts, l'entreprise qui s'occupe de la réfection des routes AF (notamment route du Sapier) va regarder pour combler les trous.

La solution ne serait pas d'élargir la route car cela ne ferait pas réduire la vitesse et de plus la Commune devrait faire des conventions avec les différents propriétaires des terrains car cela empièterait sur leur propriété.

Mme Elisabeth Ding prend la parole concernant le Projet Goya Onda.

L'accès à Morlon côté Bulle étant difficile, **Mme Ding** reste convaincue que la route va être beaucoup utilisée. **Mme Ding** demande si la Commune d'Echarlens est en discussion avec la Commune de Morlon pour anticiper les problèmes de circulation.

- M. François Robadey répond qu'avant la vague de Morlon, il y a la réfection de la route de Riaz (projet Valtraloc) qui va poser un problème. Il est difficile de savoir ce que la commune peut faire légalement.
- **M.** Le **Syndic** prend la parole et rajoute que concernant Goya Onda, ils ont rencontré les protagonistes du projet et la Commune les a rendus attentifs au souci de circulation et ils ont certifié que tout se fera via les transports publics.
- **M.** Philippe Gremaud se demande si au niveau des routes, le travail est contrôlé car selon lui le goudron se refait avec des pentes à l'encontre du bon sens.
- **M. François Robadey** répond que la commune d'Echarlens est accompagnée par un ingénieur M. Jean-Marc Savary. Un suivi et des études sont faits (séances de chantier, tests dynamiques). Le contrôle est fait et les travaux exécutés par des professionnels.
- M. Philippe Gremaud donne l'exemple du départ de la Route de Ranto dont la pente est à l'envers.
- **M. François Robadey** prend note et va regarder.
- M. Claude Jolliet demande si le chauffage à distance est prévu pour la Commune d'Echarlens.
- M. Le Syndic répond que pour le moment ce n'est pas prévu.
- M. Le Syndic clos l'Assemblée communale par un discours qui résume l'année 2022. Au niveau météorologique, le manque d'eau a entraîné des restrictions d'eau, la pénurie d'électricité qui nous fait prendre conscience de notre dépendance aux ressources étrangères. Concernant l'administration communale, M. Le Syndic s'excuse auprès de la population pour tous les changements et remercie Mireille Romanens et Laurence Buchs pour leur travail. M. Le Syndic remercie plus particulièrement Daniella Pasquier pour son engagement sans faille durant les moments difficiles de cette année. M. Le Syndic remercie également tous les employés communaux, les différentes commissions et les conseillers qui sont indispensables à la bonne marche de la commune

Pour conclure **M. Le Syndic** remercie les citoyennes et les citoyens présents à cette Assemblée. Il souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année et les invite à déguster un bon vin chaud ou un thé, offert par la Commune.

M. le Syndic clôt cette assemblée à 21h55.

La secrétaire

autence Buchs

Le syndic

Jean-Philippe Yerly

